



Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL Etude Nationale Maroc, Volume 1

M. Lahcen AHOUATE, Ministère de l'Agriculture

en partenariat avec :

Avec le concours financier du Ministère
de l'Agriculture et de la Pêche



Plan Bleu
Centre d'Activités Régionales
Sophia Antipolis
Mai 2008

I. SOMMAIRE

I. SOMMAIRE	2
1. LISTE DES SIGLES	4
2. INTRODUCTION	5
II. PARTIE 1 : CONTEXTE ET TENDANCES	7
1. POTENTIALITES ET HANDICAPS INTRINSEQUES	7
1.1. LES ZONES NATURELLES	7
1.2. LES RESSOURCES NATURELLES	7
2. ROLES SOCIO-ECONOMIQUES DES ZONES RURALES	9
2.1. EVOLUTION DE LA POPULATION RURALE	9
2.2. LES ACTIVITES ECONOMIQUES	13
2.3. DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE	14
3. PARTICULARITES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES	15
4. LES PRINCIPAUX AXES MOTEURS DE CETTE STRTEGIE SONT RESUMES COMME SUIIT :	16
III. PARTIE 2 : RISQUES DES EVOLUTIONS OBSERVEES	18
1. PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	18
2. BESOINS DES POPULATIONS ET DIMENSIONS SOCIALES	19
3. ETUDE DE CAS : PROJET D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE OUED LAKHDAR (PABVOL)	20
3.1. JUSTIFICATION DU CHOIX	20
3.2. LE PROJET (OBJECTIFS, STRATEGIE, CADRE INSTITUTIONNEL)	20
3.3. RESULTATS DU PROJETS	21
3.4. CONCLUSION	21
4. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES	21
5. QUELLES ALTERNATIVES ECONOMIQUES ?	22
5.1. UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE ET RATIONNELLE	22
5.2. VERS PLUS DE VALEUR AJOUTEE DES PRODUITS MEDITERRANEENS	25
6. GOUVERNANCE RURALE	27
6.1. LES CHAMBRES DE L'AGRICULTURE	28
6.2. LES COOPERATIVES AGRICOLES	28
6.3. LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES	29
IV. PARTIE 3 : MISE EN ŒUVRE DE LA SMDD	31
1. LIBERALISATION COMMERCIALE ET VALORISATION DES PRODUITS MEDITERRANEENS DE QUALITE	31
1.1. LIBERALISATION COMMERCIALE	31
1.2. VALORISATION DES PRODUITS MEDITERRANEENS DE QUALITE	32
2. DEVELOPPEMENT RURAL ET GOUVERNANCE LOCALE	33

3. GESTION DURABLE DES ZONES RURALES ET DU MILIEU NATUREL MEDITRRANEEN PANLCD	33
3.1. LES AIRES PROTEGEES	34
3.2. LES RESERVES DE BIOSPHERE	34
<u>V. PARTIE 4 : RECOMMANDATIONS</u>	35
1. EN TERMES D'OBJECTIFS	35
2. EN TERMES D'OUTILS	36

Avertissement : Les points de vue exprimés dans ce rapport sont ceux des rédacteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Plan Bleu ou du Ciheam. L'auteur de ce rapport est seul responsable de son contenu.

1. LISTE DES SIGLES

ADL	: Association de Développement Local
BAJ	: Programme des Priorités Sociales (B arnamaj al A oulaouiyate al i jtimayia)
CDA	: Centre de Développement Agricole
DPA	:
ENANSO	: Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation
IDH	: Indice de Développement Humain
INDH	: Initiative Nationale de Développement Humain
MAPM	: Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MADRPM	: Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes
NTIC	: Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication
OCDE	:
ODECO	: Office de Développement de la Coopération
OMC	: Organisation Mondiale de la Santé
ORMVA	: Office Régional de Mise en Valeur Agricole
PABVOL	: Projet d'Aménagement du Bassin Oued Lakhdar
PAGER	: Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des populations rurales
PAM	: Plante Aromatique et Médicinale
PANLCD	: Programme National de Lutte Contre la Désertification
PASA	: Programme D'ajustement du Secteur Agricole
PDD	: Plan de Développement de Douar
PERG	: Programme d'Electrification Rural Global
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMVB	: Projet de Mise en Valeur en Bour
PNABV	: Programme National d'Aménagement des Bassins Versants
PNRR	: Programme National des Routes Rurales
PNUD	: Programme des Nation Unis pour le Développement
RGA	: Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAU	: Superficie Agricole Utile
SIBE	: Site d'Intérêt Biologique et Ecologique
SMDD	: Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable
UCN	: Union international pour la Conservation de la Nature
UE	: Union Européenne

2. INTRODUCTION

Le développement agricole et rural durable constitue l'une des grandes priorités du Maroc. Malgré le développement des autres secteurs, l'agriculture continue à avoir une importance centrale dans l'économie du pays. Ce secteur demeure vital avec près de 50% de la population active et une part dans le PIB total variant, malgré une tendance à la baisse, entre 13% à 20% selon les campagnes agricoles.

L'agriculture marocaine a toujours bénéficié d'une attention particulière et privilégiée dans les politiques de développement socio-économiques mises en œuvre depuis l'indépendance du pays. Jusqu'à la fin des années 70, le Maroc a connu une période d'intense intervention de l'Etat avec la politique de développement des exportations et de substitution des importations. Cette période a été succédée par une phase caractérisée par la mise en œuvre de réformes importantes à travers les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel ayant résulté dans la réduction du rôle de l'Etat et une plus grande libéralisation de l'économie. Cette tendance amorcée au début des années 80 a commencé à se renforcer vers la fin des années 80 avec l'extension de la politique de libéralisation à l'ensemble des secteurs de l'économie du pays. Il faut souligner le développement accéléré de ces réformes suite à l'entrée en vigueur des différents accords signés, celui du cycle d'Uruguay (conclu à Marrakech en 1994), l'accord de l'institutionnalisation officielle de l'OMC à partir de Janvier 1995 et de l'accord d'association avec l'UE en 1996.

Suite à la loi à la loi No 33-94 relative à la promotion des périmètres de mise en valeur en Bour, plusieurs programmes ont été élaborés. C'est une initiative importante qui procure un cadre légal pour la promotion du développement agricole et rural durable dans les zones d'agriculture pluviales. La mise en œuvre de cette loi est fondée sur les approches participatives, contractuelles, décentralisées et sur l'intégration des actions de développement agricole et rural.

En 2000, une stratégie de développement agricole a été mise en place. Les objectifs fondamentaux de cette stratégie visent l'augmentation de la productivité et la compétitivité de l'agriculture, la réduction de la pauvreté à travers la diversification des activités et sources de revenus en milieu rural tout en protégeant l'environnement. Cette stratégie repose sur l'intégration, la participation de tous acteurs locaux concernés en prenant en compte le contexte territorial et culturel des régions du pays.

En effet, elle offre un cadre conceptuel et opérationnel qui doit permettre une cohérence entre les diverses politiques sectorielles qui interviennent dans le milieu rural. Elle s'appuie sur de nouveaux paradigmes à savoir l'intégration qui suppose la prise en compte des interdépendances existant entre les diverses actions de développement en milieu rural, la territorialisation ou la décentralisation, un principe d'action déterminant au niveau des communes rurales, la participation et la responsabilisation des acteurs directement concernés devant contribuer à l'identification et à la mise en œuvre des projets de développement dans leur milieu, le partenariat et la contractualisation au lieu de relations de tutelle et de dépendance administratives. Le partenariat contractuel devra s'exercer à tous les niveaux à travers de contrats-plans passés avec l'Etat.

Aujourd'hui, Le ministère de l'Agriculture lance une nouvelle stratégie du développement du secteur agricole pour impulser ce secteur vital et lui donner une nouvelle dynamique à rehausser la productivité et la compétitivité de l'agriculture marocaine. Cette stratégie vise la prise en compte des spécificités de l'agriculture marocaine et la valorisation des potentialités et des marges de progrès pour faire face aux nouveaux enjeux, tout en préservant les équilibres sociaux,

économiques et environnementaux. Cette stratégie souligne l'importance des «approches propres à chaque type d'exploitation» qui ne peut être accompli que par une vraie implication des premiers concernés dans tout ce processus de mutation que connaît le secteur.

L'implication des agriculteurs dans la dynamique du secteur découle d'une redéfinition du rôle de l'Etat en se basant sur les nouveaux rapports avec les producteurs et les acteurs, qui doivent aller vers la prise d'initiatives et accéder à l'innovation, aux financements et aux marchés.

Par rapport aux défis de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture marocaine, l'engagement de l'Etat est indispensable. L'Etat est appelé à intervenir aussi bien au niveau de l'aménagement de l'espace agricole (irrigation, aménagement des zones Bour et des parcours) qu'à celui du développement des filières agricoles et des ressources humaines. L'intervention des pouvoirs publics est également incontournable sur le volet de la promotion des organisations professionnelles et l'amélioration de l'environnement économique, juridique et institutionnel.

La stratégie 2020 a connu plusieurs contraintes et la première priorité qui s'impose, c'est la mise en cohérence des programmes en cours ou prévus avec les orientations de la stratégie 2020. La grande interrogation actuelle réside au niveau de la mise en œuvre pratique des convergences de politiques recommandées par cette stratégie, au niveau des régions du pays. Est-ce que la nouvelle stratégie du secteur agricole aiderait elle atteindre cet objectif ?

II. PARTIE 1 : CONTEXTE ET TENDANCES

1. POTENTIALITES ET HANDICAPS INTRINSEQUES

1.1. Les zones naturelles

Le Maroc, situé à l'extrême nord-ouest de l'Afrique a une superficie totale de 712 550 km² est caractérisé par une grande variabilité géographique et climatique. Sur la base de cette variabilité, on distingue 4 grandes zones agro-climatiques :

- Les zones montagneuses du Rif, du Moyen et Haut Atlas et de l'Anti-atlas ;
- Les plaines des bordures atlantiques et méditerranéennes
- Les Hauts plateau de l'oriental ;et
- Les zones pré-sahariennes et sahariennes.

Au niveau de l'Afrique du Nord, le Maroc est le pays le plus diversifié en termes de faune et de flore. Pratiquement toutes les formations, depuis les steppes arides à la forêt de haute montagne y sont représentées.

1.2. Les ressources naturelles

1.2.2. Ressources en eau.

Le climat du Maroc est caractérisé par une grande irrégularité spatio-temporelle, inter et intra-annuelle. Les ressources en eau sont estimées à environ 20 milliards de m³/an, soit environ 1000 m³/habitant/an. La répartition géographique de cette ressource est très irrégulière : Les bassins du Loukkous, Sebou, et de Oum Rabia représentent à eux seul près des 2/3 du potentiel hydrique du pays et restent les plus importants bassins du Grand Maghreb et plus de 70% des ressources mobilisables de surface (annexe 1).

Environ 76% du potentiel mobilisable provient des eaux superficielles alors que la quantité mobilisée est de 56 % de ce potentiel (annexe 3).

Pour mobiliser ces ressources le Maroc a édifié plus de 100 barrages dont la capacité de retenue totale est d'environ 16 milliards de m³ et a réalisé un réseau dense de puits et fourrages permettant de disposer annuellement d'un volume de 2,8 milliards de m³. Il importe de noter que les volumes mobilisés restent tributaires des conditions climatiques.

Au niveau de la consommation, l'agriculture absorbe plus de 80% de la consommation générale. Le reste est réparti entre les activités industrielles et les usages domestiques. La tendance dénote une légère diminution de la part de l'eau destinée au secteur agricole (annexe 2). La confrontation entre les ressources en eau mobilisables et les besoins fait apparaître une satisfaction de la

demande globale à l'horizon de 2020. Cependant, ce bilan global ne doit pas masquer les grandes disparités régionales. Certaines régions accusent déjà des déficits structurels.

Aujourd'hui, 40% de la population rurale n'a pas accès à l'eau potable. 14% seulement de la population rurale a convenablement accès à ce service. Le reste s'approvisionnait à partir de ressources non-conformes à la norme nationale et qui sont à l'origine des maladies hydriques. En général, un puits est destiné à un village qui compte entre 200 et 1.000 personnes.

En 1995, le Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations Rurales (PAGER), doté de 10 milliards de DH, a visé de porter ce pourcentage à 80% en 2013.

1.2.3. Ressources en sols

La superficie agricole utile (SAU) au Maroc est estimée à près de 9 millions d'hectares. Pour diverse raisons liées au climat, à la géographie et aux facteurs anthropiques, une grande partie des sols marocains est fragile.

Ces sols sont sujets à plusieurs pressions et menaces tel que l'érosion sous toutes ses formes (éolienne et hydrique), les pratiques culturales non appropriées et l'urbanisation. On estime les pertes annuelles par l'érosion à environ 100 millions de tonnes entraînant une perte de capacité de stockage des barrages, par envasement, de 50 million de m³/an et touchant environ 60% de la SAU (soit 5,5 million d'hectares).

Comme l'indique le tableau 1, près des ¾ de la superficie totale du Maroc est inculte et terres de parcours. Les terres de cultures ne représentent que 13% en majorité en zones pluviales (Bour). Les superficies irriguées ne représentent que 14.3 % de la SAU totale. Quant à la forêt, elle occupe une superficie de 9 Millions d'Ha.

Tableau 1 : Superficie physique

	% superficie totale
Inculte	44
Parcours	27
Terres de cultures (SAU)	13
Forêt	13
L'alfa	3

Source : Département de l'environnement, Ministère de l'Agriculture.
RGA 1996

Selon une étude menée dans le cadre du Programme International de Recherche sur les Techniques d'Irrigation et de Drainage environ 500.000 ha sont menacés par l'excès de salinité.

En terres irriguées, plus de 30 000 Ha sont déjà sérieusement touchées par la salinisation. En matière de désertification, plus de 90% de la superficie totale du pays est confrontée à ce risque.

Pour la forêt qui occupe environ 9 millions d'hectares (annexe 5), les dégradations subites traduisent un taux de recul de la forêt de près de 31000 Ha par an qui s'explique par la forte demande en produits ligneux, l'exploitation qui dépasse le renouvellement pour le bois de feu en plus de 40% de jeunes plants qui meurent avant l'âge adulte, le défrichement direct (4500 par habitant/an), le surpâturage et l'urbanisation.

Plusieurs actions de conservation, de restauration et d'aménagement de ces ressources ont été menées mais demeurent insuffisantes par rapport aux problèmes posés. Les enseignements tirés de ces actions ont permis l'adoption d'une nouvelle approche intégrée, globale et participative en matière de gestion et de conservation des ressources en sols.

On retient deux importants cadres d'intervention : le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN, 2001) et le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants (1995).

En effet, pour lutter contre ces pertes de forêts, il va falloir reconstituer et reboiser 15 à 20% du domaine chaque année. Mais le taux de reboisement atteint n'est que de 9% aujourd'hui.

A cet effet, le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts a adopté un «Plan Directeur de reboisement» il y a huit ans avec l'objectif de reboiser 50.000 Ha par an. Mais ce seuil n'a jamais été atteint. Au meilleur des cas, la performance est à 50% de l'objectif (27.000 Ha en 2003/2004).

La superficie totale reboisée à fin 2004 est de 553.590 hectares, soit 5,5% du domaine forestier total à cause des budgets limités. Un hectare nécessite entre 6.000 à 10.000 Dh.

Les ressources consacrées au reboisement sont passées de 200 millions de Dhs durant la 'décennie 90' à 80 millions pour l'année 2006. Ce sont les 9 directions régionales du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts qui supervisent les travaux des entreprises sélectionnées pour le reboisement. Le taux dépasse rarement les 60%.

2. ROLES SOCIO-ECONOMIQUES DES ZONES RURALES

2.1. Evolution de la population rurale

Le RGPH de 2004, réalisé au Maroc en septembre 2004, indique que la population légale du Maroc représente 29.9 millions d'habitants. Cette population marque un accroissement de 3.8 millions de personnes par rapport au recensement de 1994, enregistrant un taux d'accroissement démographique annuel moyen de 1,4% contre 2,1% entre 1982 et 1994.

La répartition de cette population selon le milieu de résidence, affiche 16.5 millions de citadins et 13.4 millions de ruraux, soit un taux d'urbanisation de 55,1 %. En ce qui concerne la population agricole, celle-ci compte plus de 10 millions d'habitants.

La population rurale a connu une grande dynamique depuis les années 60. En 1960, les ruraux représentaient la majorité des habitants du Maroc (environ 71%). Le dernier RGP (Recensement Général de la Population) de 2004 montre l'inversement de la tendance (fig. 2). La population rurale ne représente plus que 45% de la population totale en 2004. La diminution de la part de cette population ne dénote pas pour autant un recul en terme absolu. Elle est passée de 8.236.857 habitants en 1960 à 13.428.074 habitants en 2004 (annexe 7). Le taux de croissance annuel moyen a enregistré un léger recul passant de 0,7% entre 82 et 94 à 0,6% entre 94 et 2004. Le taux d'accroissement national quant à lui est passé de 2,1% à 1,4 % pour les mêmes périodes.

Le dépeuplement des zones rurales marocaines pourrait être expliqué par la diminution des naissances, résultats des programmes de planification familiale lancés par le Ministère de la Santé depuis le milieu des années 60 (mémoire royal avril 1965), mais surtout par un exode rural massif vers les villes, l'extension des limites urbaines déjà en places et par l'évolution du découpage administratifs ayant fait passer des communes entières du statut « rural » au statut « urbain ». Selon le dernier rapport sur le développement humain du PNUD (2007-2008), ce processus est appelé à se poursuivre. La population rurale ne représenterait plus que 35% de la population totale à l'horizon de 2015.

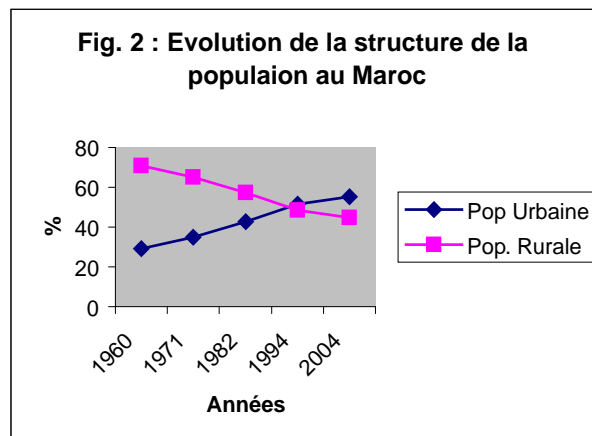
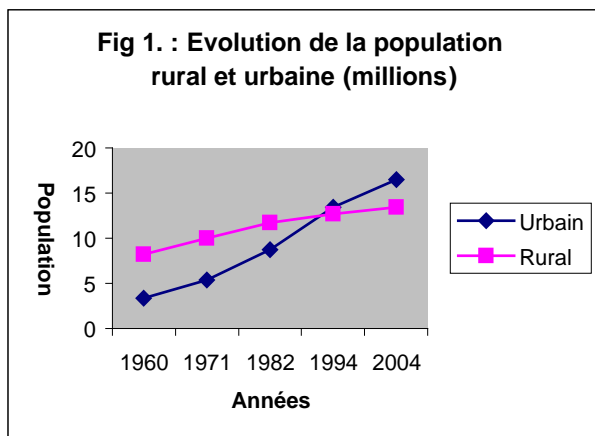


Tableau 2 : Evolution de la part de la population rurale dans la population totale :

Année de recensement	Population rurale	% par rapport à la population totale
1960	8 236 857	70.8
1971	9 969 534	64.8
1982	11 689 156	57.2
1994	12 665 882	48.6
2004	13 428 074	44.9

Source : Haut commissariat au plan (Direction de la Statistique)

Selon les cinq recensements qui ont été conduits au Maroc, les résultats dégagent un processus de vieillissement de la population, un recul de la fécondité et une régression de la mortalité.

Par ailleurs, un ralentissement de la croissance démographique bien qu'insuffisant comparé aux normes des pays développés (0.5% par an) confirme une tendance à la baisse. Ce rythme bien qu'il soit lent, peut être lié à plusieurs facteurs entre autres le recul de l'âge de mariage, la scolarisation de la fille et les politiques de planning familial.

La croissance annuelle de la population totale a enregistré une chute de 60% en 45 ans. L'évolution pour l'ensemble de la période 1960-2005, marque un accroissement moyen annuel de 2.1 %. Le plus haut niveau a été relevé en 2004 avec 3.4 et le plus bas en 2005 avec 1.1%.

Tableau 3 : Taux d'accroissement de la population totale

Année	Taux d'accroissement annuel (%)
1960	
1971	2.6
1982	2.6
1994	2.1
2004	1.4
2005	1.1

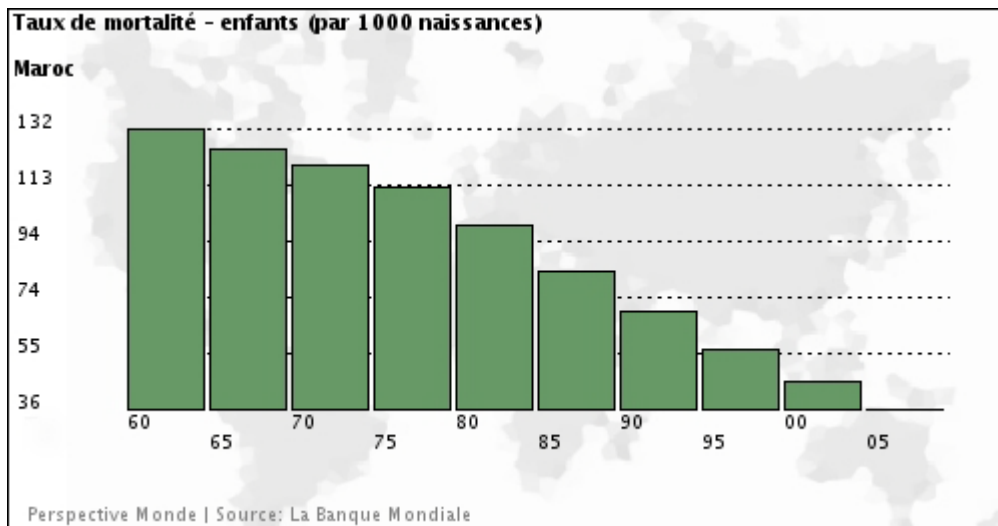
Source : Direction de la Statistique

Les difficultés résident également au niveau de l'éradication de l'analphabétisme qui reste répandu en milieu rural avec près de 67% contre 33% en milieu urbain. Il faut noter que le degré d'alphabétisation a connu un accroissement de près de 35% en 16 ans allant de 38.7 % en 1990 à 52.3 en 2006, soit une moyenne de 45.5% durant cette période. Le sexe, le milieu de résidence et l'âge sont des critères de discrimination quant au niveau d'extension de l'analphabétisme, ainsi en milieu rural par exemple, le taux d'analphabétisme varie considérablement selon ces trois critères, passant de 26,13% pour les garçons de 10 à 19 ans à 95,43% pour les femmes de plus de 60 ans (annexe 8).

Les taux de scolarisation dans le milieu rural qui sont de 76,6% et 8,4 % respectivement pour le primaire et le secondaire (contre 93% et 49% dans le milieu urbain) ne promettent pas l'éradication de ce fléau dans un futur proche.

Le taux moyen de mortalité infantile est de 87.6 enfants pour 1000 naissances entre 1960 et 2005. Ce taux enregistre une chute de 73% en 45 ans allant de 132 en 1960 à 36 en 2005. Les prévisions estiment un taux de l'ordre de 24.8 en 2010. La mortalité maternelle demeure élevée avec plus de 200 décès pour 100 000 accouchements. L'espérance de vie se situe à 69 ans atteignant 71 ans pour la femme.

Fig. 3 : Evolution du taux de mortalité infantile



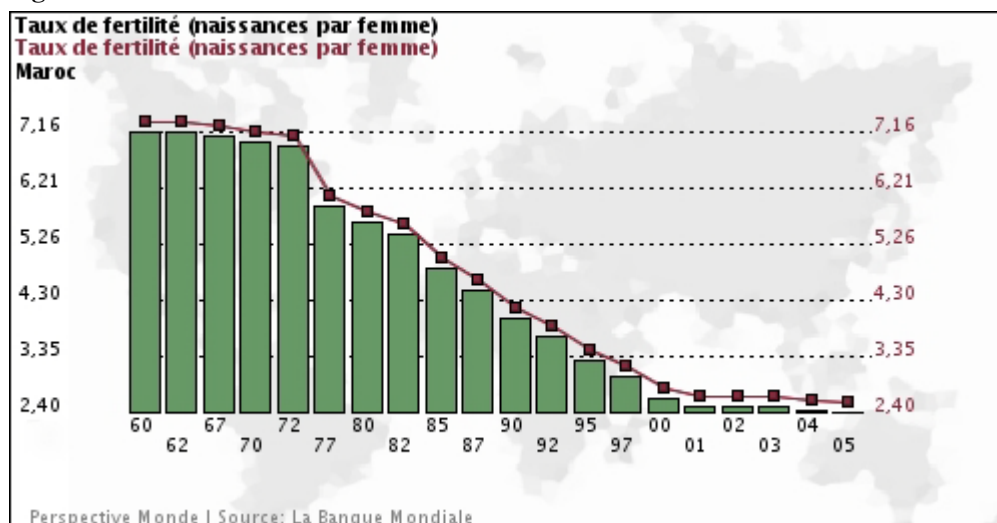
Par ailleurs, les indicateurs de la fécondité au niveau national inscrivent un net recul de l'ordre de 66% en 45 ans avec un taux de fécondité qui passe de 7,2 en 1960 à 2.4 enfants par femme en 2005. En milieu rural, ce résultat est de 3.9 alors qu'il est de 2.3 en milieu urbain (Fig.4).

Les projections estiment qu'en 2010, ce taux pourrait atteindre 1,6. Cette prévision présente un niveau de fiabilité élevé en se basant sur les variations des 45 années qui présentent une structure relativement simple.

Ces résultats peuvent être expliqués par plusieurs facteurs entre autres l'éducation de la femme considérée comme l'un des meilleurs régulateurs de la fécondité, l'impact des campagnes de planning familial sur la pratique contraceptive (le taux national de prévalence contraceptive se situe actuellement à 41.5% contre 54% en milieu urbain) et le recul de l'âge au mariage.

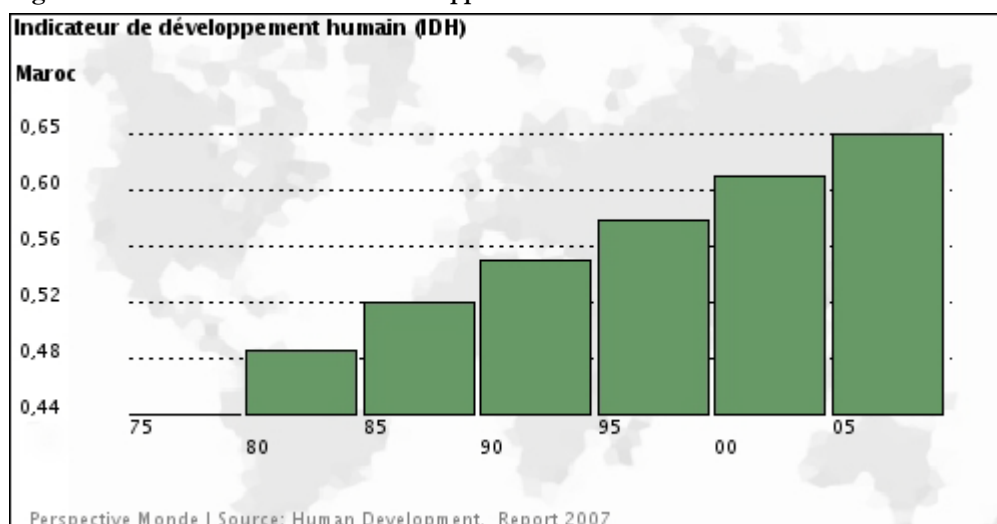
Il faut rappeler que le taux de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'ont les femmes au cours de leur vie, entre 15 et 50 ans. En 2005, il varie selon les continents de 4,8 enfants par femme en Afrique à 1,4 en Europe. Au niveau mondial, il est de 2,5 enfants par femme en moyenne.

Fig. 4 : Evolution du taux de Fécondité



L'Indicateur de développement humain (IDH) a connu une croissance de 49% en 30 ans. La moyenne annuelle enregistrée pour la période 1975-2005 est de 0,5. Les prévisions estiment un IDH de l'ordre de 0.7 en 2010.

Fig. 5 : Evolution de l'Indicateur de Développement Humain



Sur le plan économique, l'agriculture continue à constituer la principale source de revenu pour les ruraux. En 2002, sur les 5 millions d'actifs en milieu rural, 79% proviennent de l'agriculture. Les Bâtiments et travaux publics suivent avec une proportion de 4.6% ainsi que le commerce avec la même proportion et l'industrie avec 4%.

Le taux de chômage n'a pas cessé d'augmenter avec une proportion de 12.5% de la population active. Face à une urbanisation accrue et une croissance démographique toujours soutenue, le Maroc doit faire face à une pauvreté persistante qui concerne 47.8% de la population en milieu rural et 36.5% en milieu urbain.

L'emploi dans le secteur de l'agriculture a chuté de 13% en 18 ans (1987-2005). Le plus haut niveau a été enregistré en 1987 avec 54% de l'emploi total. La moyenne pour la période 1987 à 2005 est de 47,2.

Au premier trimestre 2007, la population active âgée de 15 ans et plus a ainsi atteint 11.273.000 personnes, soit une hausse de 4,2% en glissement annuel (5,2% en milieu urbain et 3,3% en milieu rural). Le taux d'activité a, quant à lui, augmenté passant de 50,9% au premier trimestre 2006 à 52,0%

2.2. Les activités économiques

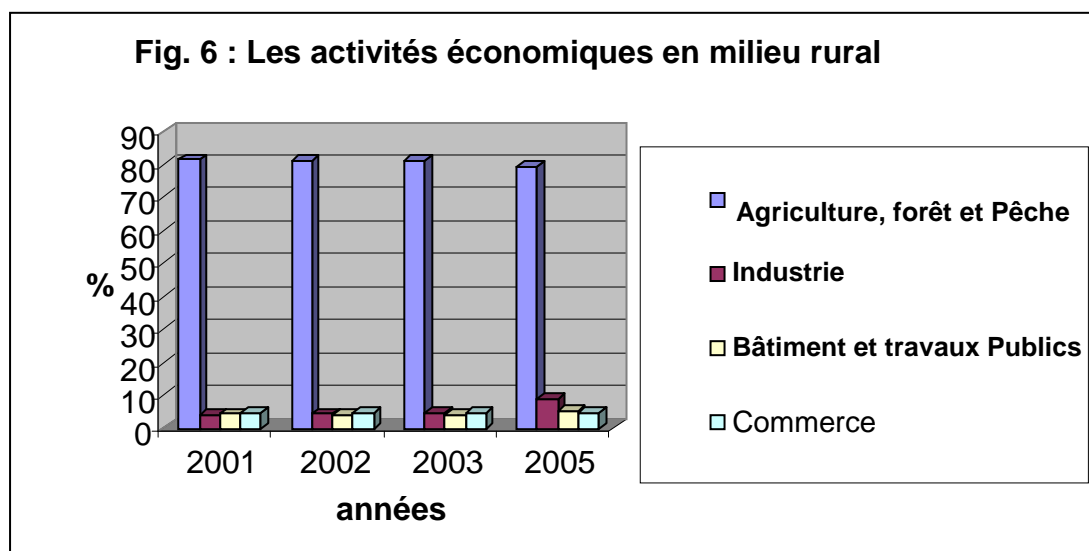
L'agriculture continue à jouer un rôle moteur pour l'économie marocaine. Cette agriculture est tributaire de la pluviométrie. La population active occupée est estimée à 5.730.935 (Direction du Plan 2006). Comme l'indique la figure 6, les activités agricoles, forestières et de pêche restent les principaux pourvoyeurs d'emploi dans les zones rurales au Maroc. Elles occupent à elles seules 79,1 % de la population active dans ces zones.

Selon le rapport sur le développement humain 2007/2008, l'emploi dans le secteur agricole a représenté une moyenne de 44% entre 1996 et 2005.

Les autres activités telles que l'industrie, le commerce, les bâtiments et travaux publics ne représentent respectivement que 8,9%, 4,7%, 5,4%. La part des secteurs de l'agriculture a connu une légère baisse par rapport à l'année 2002 où elle a occupé 80% alors que la part de l'industrie est passée de 4 à environ 8% de la population rurale (fig. 6). Le nombre moyen de journées de travail générées par les campagnes agricoles entre 2002 et 2004 est estimé à 391 millions (191.2 millions par les activités de la production végétale et 200 million par celles de l'élevage).

En année sèche, la contribution des activités agricoles dans la création d'emploi connaît une baisse énorme. On estime que les pertes d'emplois dues aux seules cultures céréalières pour la campagne 2000-01 étaient de l'ordre de 14 millions de journées de travail. Ce qui correspondrait à un manque de revenus à gagner d'environ 70 millions de dirhams.

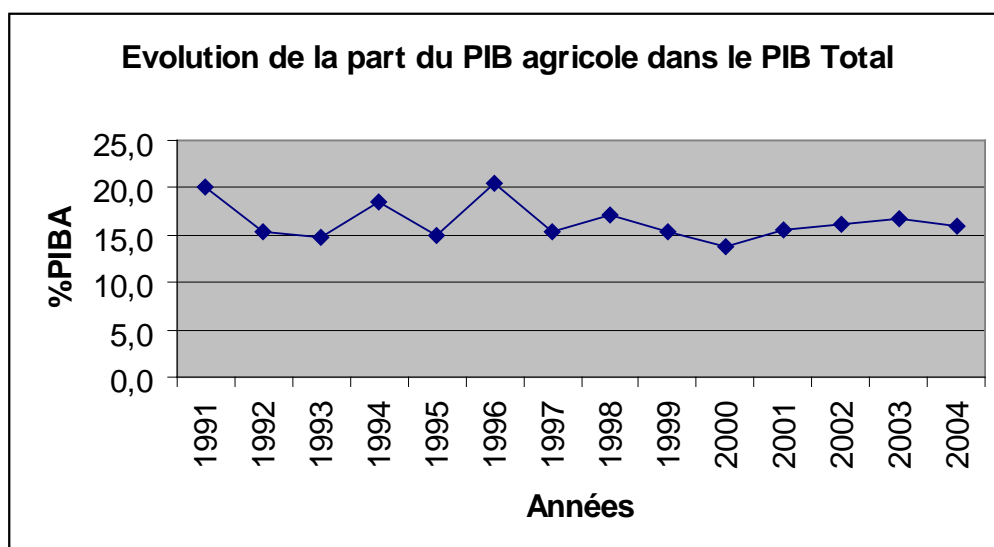
Fig. 6 : Activités économiques en milieu rural



2.3. Diversification de l'activité économique

L'économie marocaine est relativement diversifiée. Mais, en dépit du développement des autres branches de l'économie (industrie, tourisme, services, etc.) et l'apparition de nouveaux créneaux (NTIC), l'agriculture demeure un secteur vital avec près de 50% de la population active et une part dans le PIB total variant, malgré une tendance à la baisse, entre 13% à 20% selon les campagnes agricoles. L'économie compte un secteur de services important (35% de la main d'œuvre), un secteur de mines crucial pour la balance commerciale (phosphates) est un secteur industriel diversifié au sein duquel les activités agro-alimentaire jouent un rôle important (plus de 40% du PIB du secteur industriel).

Fig.7 : Evolution de la part du PIBA dans le PIB total



Source : HCP (PIB prix courants, Annuaire statistiques 1996, 1997, 2002 et 2005)

La croissance économique des zones rurales continue à souffrir d'un manque notoire d'une diversification des activités économiques. Le déficit en infrastructure physique et sociale conjugué au manque d'un cadre spécifique incitateur à l'investissement dans ces zones en sont la cause.

Les activités liées à l'agriculture, la forêt et la pêche continuent à constituer la principale occupation de la population dans le rural au Maroc, malgré une légère tendance à la baisse en faveur de l'industrie (fig.6). Les industries et services para-agricoles à l'amont et à l'aval de la production agricole qui, à l'exception des grands périmètres irrigués, restent peu développés. Cela prive le monde rural d'une valeur ajoutée qui peut être réinvestie localement pour générer des emplois et des revenus stables pour les populations rurales.

En matière de **tourisme rural**, le potentiel riche et diversifié du patrimoine naturel et culturel, dont les zones rurales sont dépositaires, est encore peu valorisé faute de services dans ce domaine et de possibilités d'accueil. Cependant, durant les années 80, le Département du Tourisme a initié un projet pilote de développement du tourisme de montagne principalement dans le Haut Atlas. Les statistiques sur le tourisme rural au Maroc ne sont qu'approximatives. A titre indicatif, le nombre de randonneurs dans l'Atlas varie entre 35 000 et 50 000 et les touristes qui pratiquent les circuits du grand sud seraient de 70 à 80 000.

3. PARTICULARITES INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

Les politiques de développement actuelles sont le résultat historique des politiques antérieures. Elles se fondent sur le fait que l'agriculture, principal secteur d'activité économique, principale source d'emploi et producteur de richesse, ne peut plus à elle seule assurer un développement durable des zones rurales. L'évolution de ces politiques peut être résumée en cinq phases suivantes :

- Phase 1 : depuis l'indépendance jusqu'à la fin des années 70. Celle-ci se caractérise par une forte intervention de l'Etat en matière d'infrastructure et équipements hydrauliques. Contrairement aux zones d'agriculture pluviale, la priorité a été accordée à l'agriculture irriguée.
- Phase 2 : début de la décennie 80. Cette période a été marquée par le lancement du Maroc avec l'appui du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, dans un programme d'ajustement structurel. Ceci pour faire face à une crise résultant d'une détérioration prononcée des équilibres internes et externes. Ces déséquilibres sont justifiés par les faiblesses structurelles de l'économie marocaine fortement dépendante d'une agriculture, elle même tributaire des aléas climatiques, et de la vulnérabilité des exportations à l'égard des cours internationaux, particulièrement des phosphates, en plus d'une conjoncture internationale défavorable (cours élevé du pétrole, flambée du dollar, hausse des taux d'intérêt...).

Le Programme d'Ajustement Structurel (PASA) a été engagé avec orthodoxie entre 1983 et 1986. Il a été basé sur la suppression des subventions, libéralisation du commerce agricole et le désengagement de l'Etat, notamment des activités à caractère commercial

Le programme a eu des impacts positifs sur l'amélioration de la production agricole en année normale, sur le volume des explorations et sur la rationalisation des dépenses publiques. Les résultats liés au développement rural étaient peu probants dans la mesure où les dépenses sociales (santé, éducation, etc.) ont été gravement affectées. Les sécheresses récurrentes qu'a connu cette période n'a pas aidé à atténuer les impacts négatifs. La pauvreté est alors passée de 13 % en 1991 à 19% en 1998.

D'autre part la libéralisation incomplète des prix des produits agricoles, tel que le blé tendre, n'a pas été de nature à impulser une dynamique de diversification et de reconversion vers des spéculations plus compétitives et plus rentables sur le marché international.

- Phase 3 : Vers la fin des années 80. Cette étape se caractérise par des changements importants introduits par les différents programmes d'ajustement structurel appliqués antérieurement et les décisions de libéralisation de 1996. L'extension de la politique de libéralisation a concerné l'ensemble des secteurs de l'économie du pays, visant aussi bien les prix que le budget de l'Etat et les institutions. Il est à noter que ces réformes ont connu un développement accéléré suite à l'entrée en vigueur de l'accord du cycle d'Uruguay (conclu à Marrakech en 1994), de l'institutionnalisation officielle de l'OMC à partir de janvier 1995, et de la signature de l'accord d'association avec l'UE en 1996.
- Phase 4 : Dans les années 1990, deux types de programmes ont été exécutés. D'une part les programmes sectoriels ayant pour objectif la résorption des déficits en infrastructures et en services sociaux de base (PAGER, PERG, PNRR, ...) et d'autre part les Projets de Mise en Valeur en Bour (PMVB) qui ont constitué une nouvelle génération de projets de

développement agricole dans les périmètres Bour. Ces derniers étaient basés sur les principes de territorialisation, de participation et de déconcentration de leur élaboration.

Ces réformes ont suscité des interrogations par rapport à la viabilité du secteur agricole et à la durabilité des rôles économiques, alimentaires, sociaux et environnementaux qu'il assure au niveau national et dans les zones difficiles, à faible potentiel de production, en particulier.

- Phase 5 : La fin des années 1990, les défis posés par le contexte intérieur et extérieur de l'agriculture marocaine a obligé les décideurs à fixer des objectifs plus globaux et avoir une vision plus lointaine. D'où l'émergence de la stratégie 2020 de développement rural.

Cette stratégie du Gouvernement en matière de développement agricole et rural a été formulée dans deux documents complémentaires : la Stratégie 2020 de développement rural en Décembre 1999 et la Stratégie de développement à long terme de l'agriculture marocaine en Juillet 2000. La Stratégie 2020 met en évidence les déséquilibres et insuffisances actuelles à savoir le retard social et l'extension de la pauvreté dans le monde rural, les disparités sociales entre le milieu urbain et le milieu rural, la faible valorisation du potentiel de production agricole et sa sensibilité croissante aux aléas climatiques et la dégradation des ressources naturelles.

4. LES PRINCIPAUX AXES MOTEURS DE CETTE STRATEGIE SONT RESUMES COMME SUIT :

- La territorialisation de l'agriculture dans le but de mieux adapter les plans d'action aux réalités et aux besoins au niveau local.
- La participation qui vise la mobilisation plus efficace des acteurs locaux dans le processus de développement.
- L'intégration qui vise particulièrement la mise en cohérence des programmes sectoriels afin de maximiser leurs synergies auprès des acteurs locaux.

La nouvelle stratégie a ainsi l'avantage de mettre en valeur les rôles sociaux et environnementaux non marchands de l'agriculture. Considérée comme le pilier du développement rural, l'activité agricole est désormais appelée à contribuer à la gestion durable des ressources naturelles, à la lutte contre la pauvreté et à l'emploi.

Cette stratégie projetée à l'horizon de deux décennies, a pour objectif central de créer les conditions pour que les populations rurales entrent dans un processus continu permettant de corriger les déséquilibres et de valoriser le potentiel des zones rurales.

Elle se base sur le constat que le développement rural ne doit plus être considéré comme un programme de développement émanant de l'Etat, mais plutôt un phénomène de société fondé sur les initiatives des acteurs et sur la mise en cohérence des multiples projets qu'ils formuleront.

En Mai 2005, le souverain marocain a lancé l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH). Cette initiative se fixe pour objectifs l'atténuation des déficits en matière d'infrastructures notamment dans les communes rurales les plus pauvres, d'y promouvoir des activités économiques génératrices de revenus et d'emploi ainsi que l'aide aux populations les plus vulnérables à besoins spécifiques. L'Initiative s'est fixée des échéances à court, moyen et long terme. Elle se base sur quatre points de repère :

- garantie des conditions de vie dignes et décentes pour les franges les plus défavorisées de la population qui vivent dans des conditions difficiles ;
- Construire un projet sociétal de développement global et cohérent, excluant toute intervention à caractère ponctuel et caritatif ;
- S'ouvrir sur le monde en tirant profit des nombreuses opportunités qu'offre cette ouverture et atténuer ses impacts négatifs sur les populations les plus vulnérables ;
- Tirer profits des expériences passées dans certains pays en matière de lutte contre la pauvreté.

Dans le but de créer un arsenal institutionnel à même d'accélérer et d'assurer un développement durable, intégré et géographiquement équilibré, plusieurs institutions et structures ont vu le jour. Le Comité et Conseil Permanents du Développement Rural fut créé afin de garantir plus d'intersectorialité aux actions de développement rural. Le Ministère de l'Agriculture s'est doté d'un Secrétariat d'Etat Chargé du Développement Rural. Des Agences pour la Promotion et le Développement économique et social ont été créées.

Bien que les nouvelles structures ont permis un meilleurs équilibres inter et intra régional et une mobilisation plus efficace des ressources, le chevauchement des missions et des attributions, et même parfois des rivalités, ajoutés à un manque ou insuffisance de coordination a créer une lourdeur administrative qui a eu un impact négatif sur l'exécution de certain projet et programmes.

Le manque de compétences au niveau des communes rurales (une grande partie des élus ruraux est analphabète) fait que ces instances représentatives de la population ne jouent pas pleinement leur rôle de partenaire au développement.

III. PARTIE 2 : RISQUES DES EVOLUTIONS OBSERVEES

1. PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Le Maroc est confronté à des problèmes complexes en matière de ressources naturelles menacées par des risques de plus en plus sérieux. La dégradation de ces ressources est le résultat de la combinaison de facteurs tant naturels qu'anthropiques. Ces problèmes se manifestent dans la dégradation des terres et du couvert végétal conduisant à l'affaiblissement des ressources productives qui conduit à une dégradation des conditions d'existence des populations dans les zones arides, semi arides et subhumides sèches et à une vulnérabilité accrue de celles-ci en cas des moindres crises climatiques.

Cette dégradation prend plusieurs formes. Ainsi, selon le PAN (Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification), 64 % de la superficie agricole utile du Maroc connaissent une dégradation des terres, ce qui correspond à une superficie de 455.000 km², un chiffre auquel pourraient s'ajouter près de 200.000 km² supplémentaires car sous la menace de la désertification, ce qui donne un pourcentage de plus de 24 %. Ces éléments ne font que confirmer ceux fournis par les Nations Unies et qui estiment que la superficie globale des terres concernées par la désertification au Maroc à des degrés divers s'élève à 93 %.

La régression du couvert végétal forestier est due essentiellement à la récolte excessive de bois d'énergie et le surpâturage, les défrichements pour la recherche de nouvelles terres de cultures, les incendies qui détruisent près de 3000 Ha/an et l'urbanisation. Elle estimée à 31.000 Ha /an. Le taux de boisement n'est que de 7,8 %. Il reste faible comparé à l'optimum généralement admis (15 à 20%) (Annexe 6).

L'espace pastoral s'amenuise d'année en année par suite de la pratique d'une céréaliculture itinérante, du surpâturage, de la sécheresse et des incendies. Les parcours ont reculé de 23 Millions d'Ha en 1977 à moins de 21 Millions d'Ha aujourd'hui. Il y a un parallélisme entre le recul des parcours et extension des surfaces cultivées. Entre 20.000 et 80.000 Ha de parcours d'alfa et d'armoïse sont annuellement mis en culture; c'est la une des cause principale de la dégradation des terres. Le surpâturage, quant à lui, se traduit par des prélèvements dépassant de 23% les possibilités des milieux concernés.

L'érosion hydrique est intense avec des dégradations spécifiques variant de 500 à 2000 t/km²/an dans les versants du Rif au Nord du Maroc. Ce fléau constitue une menace permanente pour les terres en pente. L'enquête réalisée par les services du Ministère de l'Agriculture, il y a déjà huit ans et concernant uniquement les terres cultivées a montré qu'environ deux millions d'hectares nécessitent des interventions urgentes en termes d'aménagement antiérosifs.

En plus de la tendance à la diminution des infiltrations des eaux de pluies reçue sous forme d'orage et en quantité régressive qui s'accroissent ces dernières décennies par l'évaporation ascendante dans la plus part des stations, les réserves d'eau souterraines subissent une

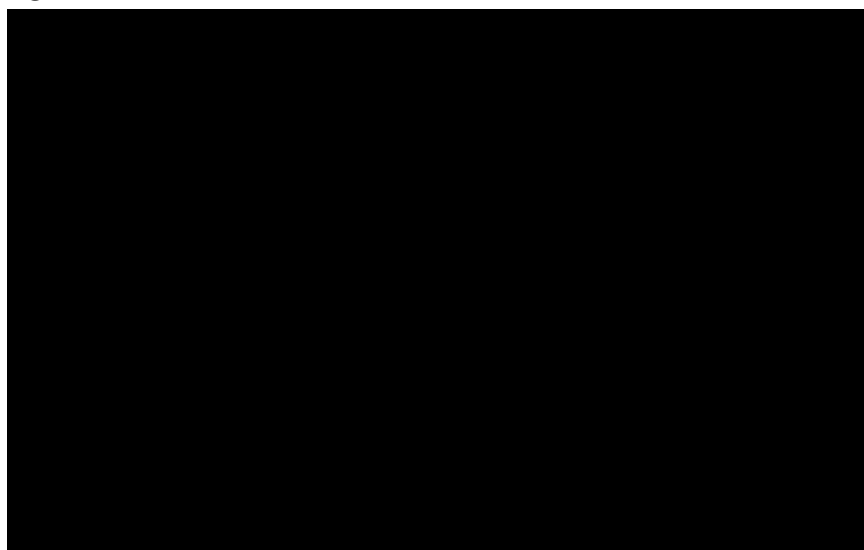
exploitation intensive essentiellement à des fins agricoles ayant comme conséquence une baisse de la nappe. Ceci engendre une baisse tendancielle des capacités disponibles notamment dans les régions de Tensift et de Souss Massa. Partout ailleurs, les récentes sécheresses ont provoqué le tarissement de nombreux puits et sources prouvant ainsi la fragilité de ces ressources.

2. BESOINS DES POPULATIONS ET DIMENSIONS SOCIALES

Malgré les potentialités dont dispose le monde rural, il est resté en marge des changements profonds qu'a connus le Maroc depuis son indépendance. En dépit des efforts consentis pendant les dernières années, le monde rural reste encore caractérisé par la pauvreté et la précarité. En effet, la pauvreté au Maroc reste toujours un phénomène rural en mesure où deux tiers des pauvres vivent dans la campagne. Cette précarité est accentuée par le déficit en matière d'infrastructures et de services sociaux de base (le taux d'analphabétisme est de 45%, l'accès à l'électricité est de 44%, l'accès à l'eau potable est de 18% et l'enclavement touche environ 50%). Afin de palier à ces déficits, l'Etat marocain a lancé à partir de 1995 une série de projet et programme essentiellement à caractère sectoriel :

- **Le Programme National de Construction des Routes Rurales (PNCRR)** dont l'objectif est la réhabilitation et la construction de 11 200 Km de routes et de pistes rurales à l'horizon 2010.
- **le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable (PAGER)** qui a pour objectif l'installation et l'amélioration de systèmes d'eau potable dans 31.000 localités, au profit de 11 millions d'habitants à l'horizon 2010.
- **le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG)** qui prévoit l'électrification de 1.500.000 foyers à l'horizon 2008, soit un taux d'électrification de près de 80%.
- **le Programme National de Scolarisation** qui prévoit la généralisation de la scolarisation des enfants de 6 à 11 ans.
- **le Programme des Priorités Sociales (BAJ)** qui couvre 14 provinces parmi les plus défavorisées et dont les objectifs sont axés sur l'amélioration des taux d'accès à l'éducation de base, avec réduction des écarts de scolarisation entre garçons et filles, l'amélioration de l'accès aux services sanitaires de base et l'amélioration de l'offre d'emplois.

Fig. 8. Evolution du taux d'électrification rurale



Source : Ministère de l'Energie et des Mines

Ces interventions ont contribué d'une manière notable à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, notamment depuis le lancement des grands programmes d'infrastructures.

Ci-dessous, une étude de cas menée dans le bassin versant de Oued Lakhdar :

3. ETUDE DE CAS : PROJET D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE OUED LAKHDAR (PABVOL)

En matière de développement rural, on reproche souvent à l'Etat le caractère sectoriel et le manque de coordination dans les interventions de ses différents Départements.

Le cas du Projet d'Aménagement du Bassin Versant de Oued Lakhdar (PABVOL) voulait marquer une rupture avec ce genre de pratiques en testant une approche participative, contractuelle et multisectorielle dans la gestion et l'utilisation des ressources naturelles. Il a été initié à partir du cadre stratégique du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts, défini en 1997, et plus particulièrement dans le cadre du Plan National d'Aménagement des Bassins Versants (PNABV).

3.1. Justification du choix

Malgré leurs poids en tant que composante essentielle du territoire national, les zones de montagnes, caractérisées par des conditions climatiques difficiles et une fragilité de leurs écosystèmes, sont restées longtemps marginalisées par les politiques qui ont été conduites depuis l'indépendance. La prise de conscience de l'impératif d'un développement global intégrant les zones fragiles, dont les montagnes, n'a pris naissance qu'à la fin du siècle dernier.

Le bassin versant Oued Lakhdar est classé par le PNABV parmi les bassins à risques érosifs les plus élevés. D'autre part le taux de pauvreté et de vulnérabilité dans les zones du projet comptent parmi les plus élevés à l'échelle nationale. L'indice de développement social est très bas à cause de l'enclavement de la plus part des villages, au faible taux d'électrification et d'approvisionnement en eau potable.

La zone d'intervention du PABVOL est située au Haut Atlas Central dans la province d'Azilal. Cette zone connaît une dégradation sévère des ressources naturelles et des problèmes d'érosion, essentiellement hydrique. La zone du projet s'étend sur une superficie de 6 700 Ha. Le projet a concerné 22 % d'une population totale de 63 500 habitants qui compte parmi les plus pauvres et la plus vulnérable à l'échelle nationale.

3.2. Le projet (objectifs, stratégie, cadre institutionnel)

Le PABVOL est un projet pilote destiné à tester l'approche participative et partenariale dans la gestion des ressources naturelles. Il s'est fixé pour objectifs :

- L'augmentation des revenus des populations ;
- l'amélioration de l'accès aux services socio-économiques ;
- le renforcement institutionnel.

Le projet s'est proposé d'atteindre ces objectifs à travers la réhabilitation des petits périmètres irrigués, l'ouverture de pistes, la lutte contre l'érosion concentrée, l'aménagement des terres en Bour, l'accroissement de la production agricole, la formation des agriculteurs et agricultrices et la réhabilitation du domaine sylvo-pastoral.

Le projet a été financé par la Banque Mondiale et l'Etat marocain avec la participation de la population en main d'œuvre valorisée. Une équipe pluridisciplinaire a été créée afin de conduire localement le processus. En concertation avec la population locale un diagnostic participatif a été élaboré.

3.3. Résultats du Projets

Le rapport d'évaluation affiche des résultats satisfaisants par rapport aux indicateurs de performance retenus.

- Participation active des comités des douars et participation aux investissements : La population a bien adhéré à l'approche participative du projet. Sur les 40 plans de développement des Douar (PDD), 26 ont été réalisés. La population touchée par le projet a dépassé celle initialement prévue (14 000 contre 13 000 prévues). 26 comités sont créés dont 16 se sont transformés par la suite en associations de développement locale (ADL) reconnues. A la fin du projet, des femmes siègent aux conseils d'administration de 7 ADL, L'autonomisation des organisations locales créées s'est manifestée par les initiatives de développement hors projet.
- Accroissement du couvert végétal qui traduit l'amélioration de la gestion des ressources naturelles : Il est en concordance avec les objectifs prévus. Il est estimé à 4% à l'amont du bassin, 16% à mi pente et à 11% à l'aval sur les zones proches du barrage.
- Amélioration des revenus de la population qui traduit une amélioration de l'utilisation des terres.

3.4. Conclusion

A travers cette étude de cas, il a été montré qu'il est possible de créer des synergies entre plusieurs partenaires intervenant sur un même territoire et partageant l'objectif final même si les moyens d'y parvenir sont différents.

Il faut cependant souligner qu'un renforcement institutionnel et politique demeure nécessaire et impératif pour lever les contraintes dues à certaines législations et procédures (cas des travaux de défense et restauration des sols non possibles d'être menés sur les terres collectives et domaniales, politique financière qui a causé des retards au niveau de la mise en œuvre du projet.

4. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES

Les différents programmes publics menés dans le monde rural ont été classés par le PNUD en trois catégories :

- Les programmes de promotion agricole ;
- Les programmes de développement rural ;
- Les programmes de filets de protection sociale. Les ressources injectées dans l'agriculture et le secteur rural sont estimées à 6 % du PIB (annexe 10).

D'un autre côté, La part du budget public alloué à l'agriculture ne cesse de baisser en passant de 9.94% du budget général en 2003 à 9.11% et 8.3% en 2004 et 2005 respectivement (Annexe 11).

Le recul du rôle de l'Etat dans l'accompagnement des populations en difficulté, traduit par le rétrécissement du budget des structures d'encadrement (DPA et Centre de Travaux) et la réduction de leurs effectifs (suite au gel des recrutements et à l'opération des départs volontaires) a laissé le terrain à l'émergence de nouveaux acteurs tels que les associations locales, les ONG nationales et internationales, etc. dont le financement dépend en majeure partie de bailleur de fonds étrangers.

C'est ainsi que l'aide en faveur du Maroc, notamment dans le domaine du développement des zones rural, n'a cessé de croître depuis 2000. Une analyse du rapport de l'OCDE sur la situation de l'APD en 2006 et du rapport du PNUD sur la coopération au développement au Maroc montre que les secteurs de l'agriculture et du développement rural ont une grande marge de manœuvre pour drainer d'avantage de fonds.

En 2004, le total de l'aide déboursée par les bailleurs de fonds étrangers en faveur du secteur de l'agriculture a atteint 32 864 425 dollars EU. Soit un peu moins de 5 % du total de l'aide déboursée.

Tableau 4 : Déboursement de l'aide extérieure consacré à l'agriculture, la sylviculture et la pêche (Dollar EU)

Secteur/Année	2004
Agriculture	32 864 425
Pêche	3 584 418
Sylviculture	1 978 278
Total	38 427 121
% de l'agriculture, sylviculture dans le total de l'aide	5,83 %

Source : OCDE 2005

5. QUELLES ALTERNATIVES ECONOMIQUES ?

5.1. Une agriculture productive et rationnelle

Les structures agraires marocaines sont caractérisées par le morcèlement et l'exiguïté des exploitations, l'importance de l'indivision qui touche la majorité des propriétés, une pluralité des statuts fonciers (Pascon a compté 7 statuts principaux et 27 sous statuts), une insécurisations foncière, des modes de faire valoir indirect précaires et une déperdition accrue des terrains agricoles par l'urbanisation.

Selon le dernier recensement général de l'agriculture qui a eu lieu en 1996, 1.976.300 exploitants occupent une SAU de 87 732 200 hectares. Les exploitations de moins de 5 ha représentent 70% des propriétés totales et occupent 24 % de la SAU. Celle ayant une superficie de 5 à 20 ha représentent 26% des exploitations totales et occupent 43% de la SAU. Les grands exploitants possédant des propriétés supérieures à 20ha ne représentent que 4% et occupent 32% de la SAU (fig. 8).

Selon la même source, le nombre moyen de parcelles par exploitations est de 6,4 avec une superficie moyenne de 0,92 ha/parcelle.

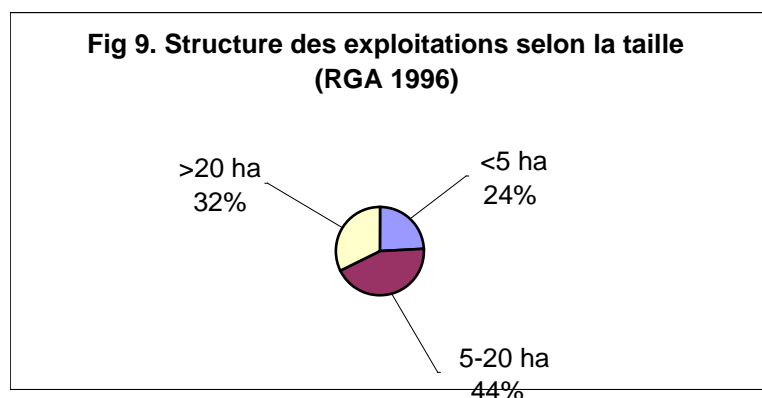
Le nombre moyen de parcelles passe de 4,3 pour les exploitations de moins de 1 ha à 13,1 parcelles pour celles de plus de 100 ha. De même la taille moyenne par parcelle passe de 0,12 ha à 18,19 ha pour les mêmes classes.

Tableau 5 : La structure foncière

Intervalle de SAU (ha)	Nombre d'exploitation (milliers)	SAU (1000 Ha)	Exploitants (%)	% de la SAU	Superficie moyenne par exploitation
0-1	315.3	170.4	22.0	2.0	0.5
1-3	446.7	904.7	31.2	1.04	2
3-5	237.7	1011.1	16.6	11.6	1.3
5-10	247.8	1894.7	17.3	21.0	7.6
10-20	125.2	1880.5	8.7	21.5	15
20-50	48	1526.3	3.4	17.5	31.8
50-100	7.8	585.2	0.5	6.7	74.7
+100	3.2	759.4	0.2	8.7	238.7
TOTAL	1431.7	8732.3	100.0	100.0	6.1

Source : Recensement Général de l'Agriculture (RGA) 1996

Ces chiffres sont illustrés dans la figure 9, ci-dessous :



Source : Recensement Général de l'Agriculture (RGA) 1996

Plus de 45% des exploitations de moins de 5 Ha sont en indivision. La location ou l'association à caractère orale et de courte durée sont le mode de faire valoir de 12% de ces exploitations.

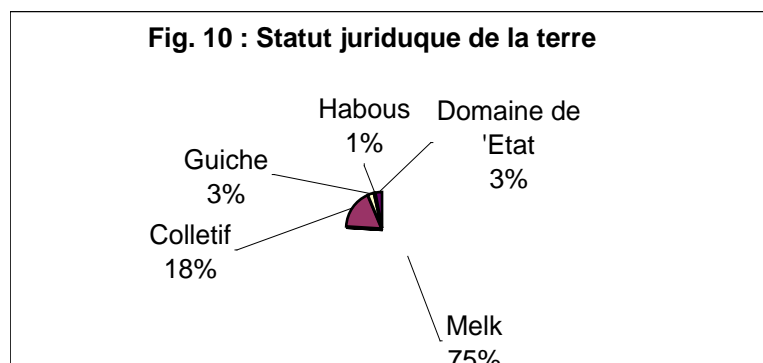
La persistance de statuts juridiques caractérisés par la dissociation entre droit de propriété et droit de jouissance (terres collectives et Guich qui représentent 20,5% de la SAU) n'offre pas les conditions favorables qui incitent à l'investissement.

Au niveau des terres privées (75% de la SAU), la faible extension de la superficie immatriculée et la prévalence de corrélatifs de titres de possession traditionnels imprécis constituent une entrave majeure à la sécurisation de la propriété foncière et limitent les possibilités d'accès aux crédits.

Tous les facteurs précités convergent pour conduire à un marché foncier bloqué et à une terre agricole immobile. Sa mise en marche soulève un certain nombre de problèmes liés à des rigidités juridiques structurelles et socioculturelles. En effet, les terres collectives sont inaliénables et les locations y sont contrôlées par le Ministère de l'intérieur qui en a la tutelle. Les terres privées (Melk) sont en grande partie en indivision, ce qui rend les ventes très difficiles voir impossibles. A cela s'ajoute une législation qui ne favorise pas une grande fluidité des transactions (Dahir

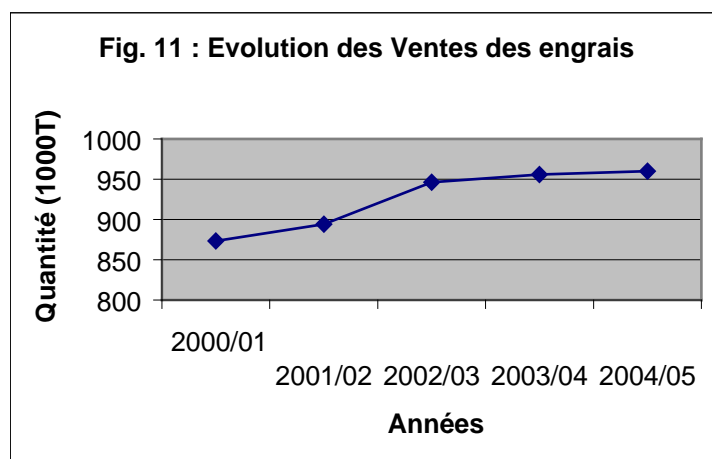
1.69.29, puis loi 34-94 limitant le morcèlement ; Dahir du 29/12/72 rendant inaccessibles les lots de la réforme agraire, etc.).

Conscient du fait que cette situation constitue une contrainte majeure tant de point de vue social que sur le plan de la mise en valeur le nouveau gouvernement, par le biais du département en charge de l'agriculture en a fait, à côté de l'eau et du financement du secteur, l'une de ses priorités.



Source : Recensement général de l'agriculture, 1996

La consommation nationale d'engrais a connu une nette amélioration à partir de 2000 puis une relative stagnation au cours des dernières années (fig. 11).



Source : Situation de l'Agriculture Marocaine (2002-2005), MADRPM

Les effets positifs de la libéralisation du secteur datant de 1990 entraînant la multiplication du nombre d'opérateurs et une plus grande agressivité dans la distribution, ainsi qu'une relative stabilité voir baisse des prix avant 2001 expliquerait l'augmentation de la consommation à cette époque. La remontée des prix au cours des dernières campagnes expliquerait quant à elle la stagnation observée (Tableau 6).

La consommation globale d'engrais reste très faible. Selon le MADRPM, cette faiblesse concerne essentiellement la céréaliculture et, de façon générale, les cultures et plantation dans les zones Bour.

Tableau 6 : Evolution des prix des engrais

Type d'engrais	2002/03	2003/04	2004/05	Variation (%)		
				2003-04/ 2002-03	2004-05/ 2003-04	2004-05/ 2002-03
4-28-14	233	247	257	+6	+4	+10.3
ASP (19-38-0)	257	257	275	0	0	0
TSP (45%)	181	183	188	+1	+2.7	+7
Urée (46%)	173	221	297	+27.7	+34.4	+71.7
Sulf. Amm (2%)	120	131	154	+9	+17.5	+28.3

Source : Situation de l'Agriculture Marocaine 2005, MADRPM

5.2. Vers plus de valeur ajoutée des produits méditerranéens

La question de la qualité des produits agricoles au Maroc se pose sous deux aspects, selon que ces produits soient destinés aux marchés extérieurs ou à la consommation interne.

Sous le risque de voir sa production refoulée, le secteur moderne, dont une grande partie de la production est destinée à l'export (essentiellement l'UE), se trouve obligé de respecter les normes imposées par les pays importateurs. Selon le rapport annuel 2006 du CIHEAM, les efforts accomplis depuis les années 80 et visant à mettre à niveau les filières d'exportation en matière de qualité sanitaire ont plus ou moins porté leurs fruits.

Le marché intérieur caractérisé par l'absence d'un contrôle qualité efficace, un très faible degré de conscience du consommateur et des structures institutionnelles d'appui, d'éducation et de justice inopérante est moins exigeant. En plus le faible pouvoir d'achat qui caractérise une grande frange de ce marché est un facteur qui n'encourage la stratégie de la qualité.

La dérégulation progressive du marché impose une mise à niveau du secteur agricole aussi bien moderne que traditionnel par le développement de nouvelles spéculations plus compétitives et à avantage comparatif certain. Les possibilités qu'offre la diversité pédoclimatique et la situation géographique privilégiée du pays paraissent prometteuses.

Conscient de ces atouts, Les pionniers de l'agriculture biologique ne se sont pas laissés contraindre par le manque de régulation au niveau national pour profiter des opportunités importantes qu'offre cette pratique à l'export. Il faut noter l'existence d'une association Marocaine pour le Développement de l'Agriculture Biologique.

Dés les années 1990, certains opérateurs marocains en association avec des investisseurs européens ont mis en place des exploitations biologiques avec le contrôle d'organisme de certification privés européens installés au Maroc (Ecocert, Qualité France, ...).

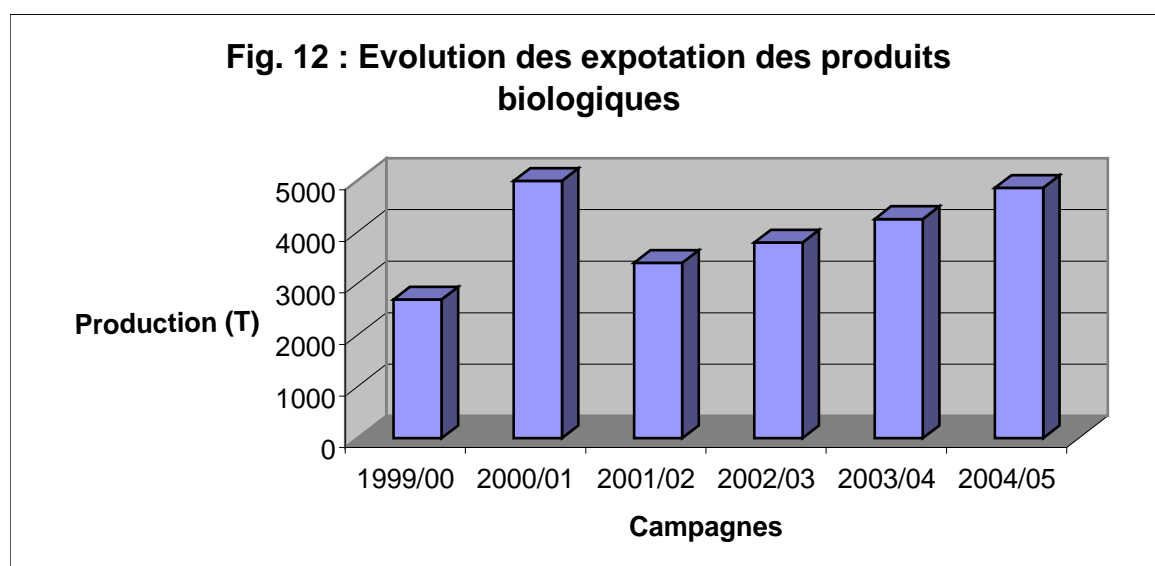
Les superficies réservées à l'agriculture biologique restent difficiles à cerner les chiffres rapportés connaissent d'importantes variations selon les sources. Selon une enquête réalisée par l'Institut Agronomique et Vétérinaires Hassan II (I. Kenny et A. Hanafi) en 2001, la superficie réservée à ce type de cultures est estimée à 12.290,50 ha. Elles dépassent 100 000 ha au cours de la campagne 2006-2007 selon l'organisme certificateur ECOCERT (annexe 13). L'agriculture biologique au Maroc se présente sous deux formes : Les produits des plantes sauvages et les produits des plantes cultivées.

La quasi-totalité de la production est destinée au marché extérieur. Ainsi, durant la campagne 2004/05, les exportations ont atteint 4850 tonnes dont 792 T d'agrumes, 1.727T de tomates, 1.427T de courgette, 304T de poivron et 320T de concombre.

L'évolution timide de la production ne reflète pas les potentialités réelles qu'offrirait ce genre d'activité. Le manque à gagner est énorme. Le recours à des organismes de certification étrangers en absence d'une réglementation nationale, la rareté des intrants (bio-pesticides et fertilisants organiques) autorisés sur le marché national, la dispersion géographique des producteurs sont autant de facteurs qui restent à surmonter pour faire de cette activité une vraie alternative économique dans les zones rurales.

Ceci ne pourrait se faire qu'à travers :

- la réglementation de la production et de la commercialisation des produits issus de l'agriculture biologique par le renforcement de la législation nationale ;
- l'organisation des filières biologiques d'amont en aval ;
- l'assurance d'un meilleur approvisionnement en intrants biologiques ;
- l'incitation à la création d'un marché interne par la promotion des produits biologiques ;
- l'implication de la recherche dans les programmes de développement des cultures biologiques.
- Le renforcement des structure d'appui et d'encadrement des agriculteurs au niveau du Ministère de l'agriculture (actuellement la structure en charge de la promotion des cultures biologiques n'est même pas au niveau de cellule au sein du service des cultures nouvelles à la Direction de la Protection des Végétaux).



Source : MADRP 2007

Les plantes aromatiques et médicinales est un autre créneau qui pourrait présenter une alternative prometteuse des zones rurales au Maroc. En effet, le Maroc dispose d'une biodiversité riche et variée constituée de plus de 4200 espèces, a endémicité très marquée. Les espèces aromatiques et/ou médicinales sont estimées à 500 à 600 espèces.

La valorisation des plantes médicinales et aromatiques permet l'exportation de 1000 tonnes d'huiles essentielles et d'extraits divers, et environ 400 tonnes d'herbes séchés pour une valeur de 300 million de dirhams, créant environ 500 000 Hommes jours de travail.

Depuis les années 80, la France est le principal client du Maroc. Actuellement la demande sur les produits exportés sous forme de plantes séchées pour les besoins d'herboristerie et aromates alimentaires s'est élargie aux Etats Unis, Japon, Espagne, Suisse et Allemagne.

Il existe un fort potentiel pour le développement des deux systèmes de production de plantes naturelles et spontanées. En effet, l'utilisation de ces plantes pour des fins de médication, de la conservation et l'aromatisation des aliments est ancrée dans la société. D'autre part les ressources végétales se rencontrent dans des régions où elles constituent une source de revenu importante pour la population et donc un levier pour le développement local sans oublier que la vocation agricole de certaines régions s'apprête pour la promotion de la pratique de ce genre de cultures. Cependant, plusieurs contraintes d'ordre technique, organisationnel ou liées à la gestion des ressources entraînent une baisse de la plus value de cette activité.

Sur le plan technique, la faible qualité des produits est due à un déficit en connaissances techniques et technologiques et à la non maîtrise de la commercialisation. Pour retrouver sa compétitivité la filière a besoin d'améliorer la qualité de ses produits, la protection de son label. Un effort devra également être consenti au niveau du marketing.

Concernant l'aspect organisationnel, il est à rappeler que les professionnels ne bénéficient d'aucun encadrement et ne possèdent aucun cadre qui organise leur métier. Les personnes qui pratiquent la collecte de plantes spontanées travaillent généralement à la tâche. Et sont rarement organisés.

La gestion de la ressource quant à elle souffre de la pression des populations locales et du bétail et du manque de conscience de ces populations quant à la protection de l'environnement et de l'importance des PAM.

6. GOUVERNANCE RURALE

Le système de gouvernance locale au Maroc allie les deux techniques de déconcentration et de décentralisation. Les élus sont les acteurs de la décentralisation. Les agents d'autorité et les chefs des services extérieurs des ministères sont les acteurs de la déconcentration.

Le monde rural est profondément concerné par l'une et l'autre des deux techniques. Sur le plan technique, le Ministère de l'Agriculture, fort de son héritage du protectorat dispose de structures provinciales d'Agriculture (DPA) qui sont en nombre de 41 dans les zones Bour et de neuf Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) dans les zones irriguées. Les DPA disposent de structures de proximité qui sont les Centres de Travaux (121) et les offices disposent Centre de Développement Agricoles (CDA).

Sur le plan administratif, l'exécutif marocain est bicéphale. D'une part, le président du conseil communal élu par la population qui, selon le nouveau concept, devrait prendre en charge le processus de développement économique et social en partenariat avec l'Etat, et d'autre part le Caïd qui est l'agent exécutif désigné par l'Etat dans la circonscription.

La relation de tutelle exercée par l'agent de l'Etat limite l'autonomie financière et administrative des conseils communaux et entrave le rôle en tant que partenaire au développement de la population qu'ils représentent.

Les organisations Professionnelles Agricoles représentent une autre forme de décentralisation. Ces dernières se manifestent actuellement sous trois formes : les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles et les associations professionnelles agricoles.

6.1. Les chambres de l'Agriculture

Elles sont en nombre de 37 groupées en une fédération nationale. Ces entités sont régies par le Dahir N°1-62-281 du 24 jourmada I 1382 (24 octobre 1962) qui leur confère le caractère d'Etablissement public géré par des membres élus par les agriculteurs.

Les chambres d'agriculture ont une mission consulaire de représentation du monde rural et une mission technique, économique et social qui consiste à mener des activités visant le développement agricole et rural de leur zone d'action.

Une analyse diagnostique menée par le Ministère de l'Agriculture a révélé des insuffisances à plusieurs niveaux :

- Les missions, très diversifiés, sont peu ou mal exercées suite a un chevauchement avec d'autres intervenants publiques ou privés ;
- Une implantation géographique qui obéit à des critères administratifs et ne prend pas en compte les critères agro-écologiques.
- une représentation qui n'englobe pas tous les acteurs du monde rural ;
- Une forte tutelle administrative, financière et technique ;
- Des moyens humains et matériel limités. En fait Les chambres d'agriculture disposent au total de 220 agents dont près de la moitié (44.5%) est d'un niveau de formation ne dépassant pas le collège, tandis que 13% n'a aucun niveau d'étude et à peine, 11 % ont une licence ou un diplôme équivalent. Parmi les cadres de ces structures, 50% viennent du ministère de l'agriculture. D'autre part 65 % de leur personnel sont des agents d'exécution ou des secrétaires.

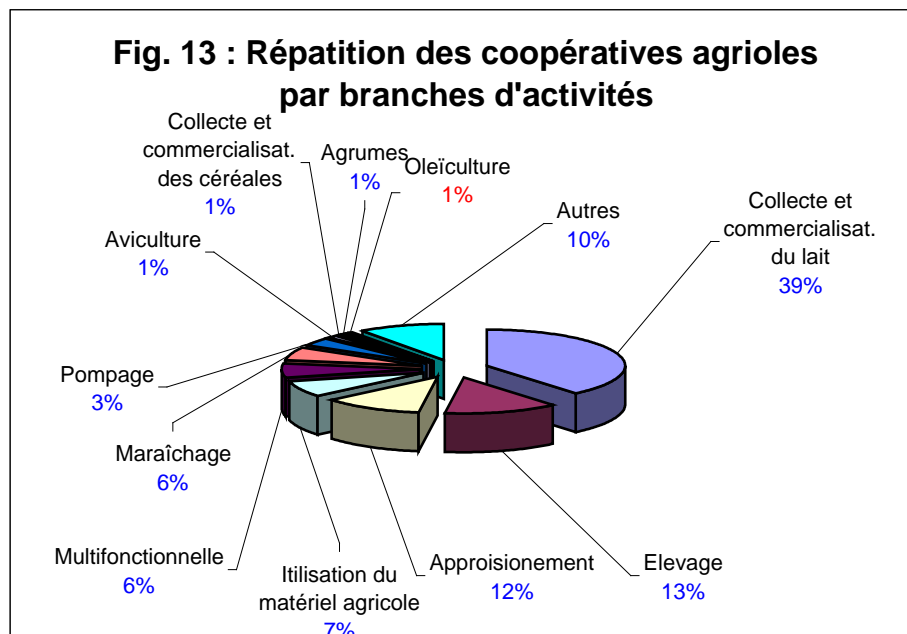
Sur le plan financier, la quasi-totalité du budget des chambres de l'agriculture est sous forme de subvention publique et destiné en sa grande partie au fonctionnement. En 2004, le budget était de 17 million de dirhams dont près de 71% est allée aux dépenses de fonctionnement.

6.2. Les coopératives agricoles

Au Maroc, à partir du début des années 1980, le désengagement de l'Etat de certaines activités ou de services en agriculture, la libéralisation du commerce des produits agricoles, le changement du mode d'intervention dans le développement agricole au profit de formes partenariales, ont favorisé la promotion d'organisations agricoles et rurales.

Le tissu coopératif marocain est inégalement réparti à travers le territoire national. Le nombre de coopératives recensées par L'Office du Développement de la Coopération (ODECO) est de 4827. L'agriculture domine avec 3039 coopératives soit près de 63% du total national et 80% des effectifs des adhérents concentrés dans les régions agricoles du pays. Ces coopératives agricoles produisent 35% du lait pasteurisé. Le quart des productions céréalières est commercialisé par ces groupements. Les zones de montagnes et du Bour favorables sont peu couvertes.

De même la répartition par branche d'activité est inégale. Comme le montre la figure 12, les coopératives agricoles sont solidement implantées dans les activités de collecte de lait et de commercialisation de lait, de l'élevage et d'approvisionnement.



En 2004, le secteur coopératif agricole, hors réforme agraire, comptait 1737 unités dont 13 unions de coopératives regroupant 141 900 adhérents. Les coopératives féminines sont en nombre de 45. Les femmes ne représentent que 2.6% de l'effectif total des adhérents. Il est à signaler que 24 % des coopératives sont inactives.

Le rôle de l'Etat dans le développement des coopératives est indéniable mais n'est pas le seul. En effet, ce secteur a bénéficié d'une volonté politique qui a consisté en la mise à disposition des coopératives d'important aide matériel, technique et administrative.

Tableau 7 : Répartition des coopératives agricoles par branches d'activités

Branches d'activités	Nombre de coopératives	%
Collecte et commercialisation du lait	632	38.85
Elevage	218	13.39
Approvisionnement	191	11.74
Utilisation du matériel agricole	118	7.25
Multifonctionnelle	102	6.27
Maraîchage	97	5.96
Pompage	55	3.38
Aviculture	18	1.11
Collecte et commercialisation des céréales	12	0.74
Agrumes	11	0.68
Oliviculture	9	0.55
Autres	164	10.08
Total	1627	100

Source : situation de l'Agriculture Marocaine 2004, MADRPM

6.3. Les associations professionnelles agricoles

Les associations professionnelles couvrent divers secteurs d'activités. Les années 80 ont constitué un tournant décisif pour l'émergence et le développement des organisations rurales.

Le retrait relatif de l'Etat comme suite à l'application des politiques du Plan d'Ajustement Structurel et les pressions des pays donateurs pour l'élargissement des libertés démocratiques et la politique de décentralisation engagée par le Maroc ont contribué au changement de l'attitude de l'Etat envers la société civile et ses organisations.

Ainsi, sous la pression des facteurs déjà cités, l'administration était l'initiateur d'une grande partie des coopératives et associations avec toutes les pratiques antis démocratiques qui ont caractérisé cette époque. Cette atmosphère n'avait pas favorisé l'épanouissement de ces organisations.

A la fin des années 90, les retards sociaux et économiques cumulés par le milieu rural a poussé l'Etat à adopter une nouvelle stratégie de développement local. Cette stratégie a prôné la régionalisation, la décentralisation et les rapports de contractualisation et de partenariat comme outils. Le facteur humain vient alors au centre de leur intérêt.

On compte aujourd'hui quelques 180 associations dont 56 associations à caractère national et 124 associations à caractère régional. Ces associations couvrent de nombreux et divers secteurs d'activités soit autour de produits (Fruits et légumes, céréales et légumineuses, semences et plants, ovins et caprins, plantes sucrières,.....), soit de services (approvisionnement en facteurs de production, export, micro-crédit.....), ou autour d'actions de développement agricole local

Il faut par ailleurs signaler que de nouvelles organisations agricoles et rurales émergent indépendamment d'impulsions institutionnelles. Ces différentes organisations peuvent relever d'initiatives sectorielles (gestion de l'eau, producteurs fermiers...) mais aussi d'initiatives plus globales (développement local). Cette émergence est liée à l'affluence d'initiatives collectives qui commencent à se manifester dans le milieu rural.

La stratégie 2020 fait de la déconcentration l'une des composantes les plus nécessaires, sinon une véritable pré-condition à la mise en œuvre des processus de développement rural.

Elle prévoit l'institution de formes de gouvernement local à caractère démocratique. D'une manière générale, les rapports relevés entre les différents acteurs sont caractérisés par :

- Prédominance de la vision sectorielle ;
- Prépondérance des Rapports d'hierarchie entre centre et services extérieurs ;
- Poids de la tutelle sur les Collectivités Locales ;
- Absence d'un cadre institutionnel de partenariat
- Faible implication de la société civile à la participation au développement local ;
- Absence de rapports et de cadre de concertation interministérielle ;
- Incapacité des collectivités locales à prendre le relais malgré le renforcement de leur rôle.

La commune, pivot du développement local de proximité, se voit attribuer des responsabilités résiduelles souvent contraignantes et les attributions de prestige et de conception sont confiées aux représentants de l'Etat.

Dans du monde rural, la situation est aggravée par un héritage historique où l'autorité du « makhzen » était absolue et par un taux d'analphabétisme très élevé (66,9)%.

IV. PARTIE 3 : MISE EN ŒUVRE DE LA SMDD

Caractérisé par la prédominance des exploitations familiales, de petite taille et morcelées, le monde rural au Maroc doit faire face à des défis considérables. Alors que la demande urbaine en biens alimentaires est en constante progression, il est confronté à la dégradation accélérée de ses ressources naturelles, à la régression de la capacité d'intervention de l'Etat et à une concurrence accrue dans niveau mondial.

1. LIBERALISATION COMMERCIALE ET VALORISATION DES PRODUITS MEDITERRANEENS DE QUALITE

1.1. Libéralisation commerciale

Le Maroc a embarqué dans un processus de libéralisation commerciale depuis le milieu des années 80. Il a suivi les réformes imposées par le Plan d'Ajustement Structurelle avec orthodoxie. On a alors assisté à une nette réduction des subventions, à la libéralisation du commerce agricole et à un désengagement de l'Etat, notamment des activités à caractère commercial. Le processus s'est poursuivi par la signature d'accord de libre échange et tarifaires avec plusieurs pays (tableau 10).

Les négociations avec l'Union Européenne qui ont démarré en novembre 1995, ont été couronnées par la signature d'un accord d'association entre les deux parties qui est rentrée en vigueur en mars 2000.

L'accord d'Agadir signé entre les quatre pays de la rive sud de la Méditerranée (Egypte, Jordanie-Tunisie, Maroc), qui a bénéficié d'un soutien technique et financier de l'Union Européenne, à travers le programme Meda 4, illustre la volonté du Maroc à se conformer aux orientations de la SMDD qui prévoit une intégration commerciale Euro-méditerranéenne réalisation à l'horizon 2010.

L'accord de libre échange signé avec la Turquie en avril 2004 confirme l'engagement marocain sur la voie de la SMDD en matière de libéralisation commerciale.

Tableau 8 : Accords de libre Echange et accords tarifaires signés par le Maroc

Pays	Date de signature	Entrée en vigueur
Accords de libre échange		
Tunisie-Egypte-Jordanie	Mai 2001	
Turquie	Avril 2004	Janvier 2006
USA	Juin 2004	Janvier 2006
Union Européenne	Février 1996	Mars 2000
A.L.E.		
Accords tarifaires		
Algérie	Mars 1989	
Arabie Saoudite	Septembre 1986	
République de guinée	Avril 1997	Septembre 2000
Mauritanie	Aout 1986	Octobre 1986
Irak	Avril 1976	
Sénégal	Février 1963	

Source : <http://www.douane.gov.ma/Accords/default.htm>

Le processus de libéralisation n'a pas été précédé par des mesures concrètes sur le terrain à même de qualifier les petits agriculteurs à faire face à cette nouvelle conjoncture.

Le caractère traditionnel de la plupart des exploitations, le niveau d'instruction des agriculteurs, la structure du foncier et l'endettement sont autant de facteurs qui fragilisent le monde rural au Maroc devant cette ouverture.

La multiplication d'accords de libre échange réduit les marges de manœuvre du Maroc et accentue encore sa dépendance alimentaire.

En effet, l'agriculture marocaine apparaît moins préparée à une telle ouverture.

Les conséquences risquent d'être lourdes si des mesures d'accompagnement ne sont pas prises. La réponse à ces défis passe par l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles pour faciliter l'émergence d'une agriculture compétitive régulée, contribuant à une croissance durable.

1.2. Valorisation des produits méditerranéens de qualité

Ayant pris conscience de l'intérêt de la distinction de ses produits par la qualité et l'originalité pour faire face à la concurrence et pour lever les défis de la mondialisation, le Maroc s'oriente vers l'expansion et la diversification des exportations agricoles et agroalimentaires et vers une agriculture productive et compétitive capable de répondre aux exigences du marché international. Le Maroc possède un fort potentiel pour le développement de cultures à haute valeur ajoutée comme les petits fruits rouges (la fraise en particulier), les Plantes Aromatiques où il est fournisseur traditionnel du marché mondial, l'agriculture Biologique, les Câpres où il est le premier producteur mondial, l'Arganier entre autres. D'autres cultures telles que le jatropha pourraient être prospectées.

Sur le plan législatif plusieurs projets de loi sont en cours de promulgation et sont à différents stades.

Le premier relatif à l'organisation de l'agriculture biologique est en cours d'élaboration.

Le second relatif aux signes distinctifs d'origine et de qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires, vise à préserver la diversité des produits agricoles, protéger le patrimoine

culturel qui leur est lié, promouvoir la valorisation des caractéristiques liées au terroir et renforcer l'information du consommateur.

Dans ce sens, une complémentarité entre l'agriculture traditionnelles et l'agriculture moderne doit être recherché. L'encouragement de la recherche scientifique et l'encadrement des campagnes serait l'outil de vulgarisation des techniques modernes vers les régions marginales.

2. DEVELOPPEMENT RURAL ET GOUVERNANCE LOCALE

L'évolution du pays et le développement économique de l'État national conduisait progressivement au choix d'une stratégie à base régionale. Ainsi, après une longue évolution ayant démarré à l'aube de l'indépendance, la région fut institutionnalisée en 1996.

A travers l'évaluation du fonctionnement institutionnel actuel, ce qui est en cause, tout d'abord, c'est la viabilité organisationnelle des régions instituées en 1996 lesquelles n'ont pas encore donné de résultats probants à cet égard. Ce qui doit être relevé, ensuite, c'est les limites significatives à leur autonomie: les régions n'ont pas vraiment de capacité à prendre des décisions de façon discrétionnaire, sans en être empêchées par des contrôles externes. Leur fonctionnement programmatique est également à prendre en considération – référence étant ici faite à leurs politiques et à leurs programmes, autrement dit à leurs outputs. Enfin, les régions bénéficient-elles du soutien du corps électoral? Telle qu'elle est, il faut bien faire ce constat à propos de la régionalisation; elle n'a pas fait sa place comme système d'articulation et de distribution des pouvoirs publics ni comme processus de participation et d'implication des citoyens.

Au Maroc, il faut aussi reconnaître que les avancés de la décentralisation du développement rural concernent essentiellement une dimension formelle et institutionnelle; l'absence de capacités réelles pour approfondir le processus de décentralisation a empêché d'atteindre les résultats attendus: augmenter la participation sociale dans la prise de décisions et conformément aux principes démocratiques.

On peut affirmer que l'orientation de la décentralisation vers un développement de l'espace rural, pour que celui-ci soit un espace de reproduction élargie a eu un effet pervers sur les populations dans le monde rural. Les formes traditionnelles d'intervention de l'Etat centralisé continuent de se renforcer et quand une action "décentralisée" est initiée, elle est exclusivement focalisée sur les grands producteurs laissant de côté les petits et moyens producteurs où au niveau des localités dont relèvent les concepteurs des politiques de développement rural. Le modèle de décentralisation doit donc se traduire par une réorientation des ressources humaines et financières vers l'espace rural et, dans cet espace, vers les populations les plus défavorisées. Ce qui suppose de reconnaître qu'investir dans le développement rural durable coûtera beaucoup moins dans le long terme que résoudre les problèmes sociaux que produit le manque de développement rural.

3. GESTION DURABLE DES ZONES RURALES ET DU MILIEU NATUREL MEDITRANEEN PANLCD

3.1. Les Aires protégées

Sur le plan de la biodiversité au Bassin méditerranéen, le Maroc occupe la seconde place après celle de la région anatolienne (Turquie), avec un taux d'endémisme de 20%. Cependant, les ressources naturelles restent fragiles insuffisamment protégées.

La conscience des décideurs quant à la conservation des ressources naturelles ne date pas d'aujourd'hui. En effet, durant la période du protectorat, deux Dahir ont été promulgués. Il s'agit du Dahir sur la protection et la conservation des forêts, promulgué en 1917 et du Dahir sur la création des parcs nationaux promulgué en 1934. En 1996, le Plan Directeur des Aires Protégées a permis l'identification de 154 sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) concernant 2,5 M d'ha, soit environ 3.6% du territoire national (annexe 4).

L'urgence de se doter d'une législation moderne qui englobe non seulement les parcs nationaux mais aussi les autres catégories d'aires protégées tel que sont définies par l'Union International pour la conservation de la Nature (UCN) a incité les décideurs à élaborer un projet de lois sur les Aires protégées. Ce dernier est en cours de validation.

Actuellement le nombre de parcs nationaux, officiellement créés en vertu de la loi sur les parcs nationaux de 1934 est de neuf, occupant une superficie totale de 608 000 Ha (Annexe 4).

3.2. Les réserves de biosphère

En plus du réseau des parcs nationaux, le Maroc dispose de trois réserves de biosphère qui s'étendent sur une superficie de 10.7 millions Ha et de deux réserves biologiques d'une superficie globale de 7650 Ha, établies sur deux des principales zones humides du pays.

Le phénomène de la désertification est un processus complexe non lié à la seule avancée du désert. Les dimensions climatiques, biogéographiques et sociales notamment sont évoquées dont la résultante finale étant la baisse de la productivité et l'extension de la pauvreté. Les différentes formes de désertification dans notre pays ont été prises en considération en fonction des milieux, dont la plus néfaste est la surexploitation des ressources naturelles qui entrave fortement le développement durable.

V. PARTIE 4 : RECOMMANDATIONS

Le Maroc est un pays en mutation. Malgré les progrès dans le développement des autres secteurs, l'agriculture continue à être la principale source de vie pour plus de 80% des ménages ruraux. La productivité du secteur agricole n'a cependant pas atteint son potentiel. Ce constat reste lié aux diverses contraintes de l'agriculture qui se trouve fragilisée par l'inadéquation des politiques agricoles fortement centralisées, des contraintes foncières liées à l'exiguïté des parcelles et aux statuts juridiques des terres qui n'incitent pas à l'investissement, le manque d'attention au monde rural durant plusieurs décennies et des aléas climatiques amplifiés par la fréquence et l'amplitude des sécheresses.

Ce qui laisse les zones rurales encore affectées par la pauvreté, le sous-emploi, l'analphabétisme et l'insuffisance de l'accès aux services sociaux. La pauvreté affecte aujourd'hui 13,7 % de la population totale (23,1% en zones rurales et 6,3% en zones urbaines). La population d'enfants non - scolarisés ou déscolarisés est d'environ 2,5 millions d'enfants.

- Avant de présenter les recommandations de cette étude, il y a lieu de signaler que leur élaboration précède deux événements majeurs qui pourraient leur donner un point d'ancrage solide :
Le lancement par le ministre de l'agriculture et des pêches maritimes de d'une étude stratégique dont l'objectif annoncé est de dresser un diagnostic réaliste des forces et faiblesse du secteur agricole et de définir une politique qui ciblera en priorité le dysfonctionnement et les principales entraves.
- L'annonce de la réalisation en 2008 d'une évaluation à mis parcours de l'initiative nationale du développement humain et la mise en place d'un plan d'action de cette initiative qui sera basée sur la convergence, l'harmonisation et la coordination entre les différents intervenants.

Les recommandations essaient par ailleurs de tenir compte des contraintes à la mise en œuvre pratique de la stratégie nationale 2020 du développement agricole et rural identifiées par les études antérieures. Ces contraintes concernent la faiblesse des organisations rurales locales, la forte présence de l'Etat, la centralisation excessive du dispositif d'intervention du Ministère de l'agriculture et des autres départements, l'absence de politiques adéquates et de mécanismes adaptés de financement en milieu rural, le manque de compétences au niveau locales et l'absence d'infrastructure et de mesures pour accompagner le développement du monde rural.

Ces recommandations peuvent être présentées sous formes d'éléments à prendre en compte par la politique de développement rural envisagée.

1. EN TERMES D'OBJECTIFS

- la politique à mettre en place doit chercher à réconcilier entre l'équité sociale et l'efficacité économique sans négliger l'aspect environnemental. Les expériences réussies (success stories) au Maroc et dans des pays présentant des conditions similaires doivent être capitalisées. D'où l'intérêt de la mise en place de réseaux de

communication et d'échange d'expériences à l'échelle nationale et avec les autres pays de la Méditerranée

- la politique doit mettre parmi ses priorités l'équipement des campagnes. Ceci sous entend les routes rurales, les écoles, les incitations pour le corps encadrant (enseignants, médecins, vulgarisateurs, ...), les centres de santé, l'électrification et l'eau potable ;
- l'intégration du monde rural dans la société du savoir et dans l'économie du marché ;
- une amélioration de la visibilité de l'ensemble des actions du secteur rural aussi bien au niveau des administrations qu'au niveau des bailleurs de fonds. Cela passe par exemple par :
 - la mise en commun des informations
 - l'amélioration du traitement et de l'accessibilité des informations sur le secteur rural et l'appui conséquent des bailleurs à cet effet ;

La stratégie 2020 aurait due être parrainée par le Comité Permanent interministériel de développement rural afin qu'elle soit mieux appropriée par l'ensemble des départements ministériels.

2. EN TERMES D'OUTILS

- Il est nécessaire de définir une vision prospective claire, cohérente du devenir du monde rural. Cette vision doit être partagée par tous les intervenants et tous les acteurs gouvernementaux.
- Le rôle de l'Etat doit être redéfini en tenant en compte les évolutions qu'à connu le contexte national et international. L'Etat doit jouer son rôle de promoteur de l'aménagement, assurer aux collectivités locales un accès équitable aux ressources et utiliser ses outils législatifs et fiscaux pour développer la compétitivité économique au niveau national. Il s'agit donc d'une réforme institutionnelle dans un contexte de décentralisation et de participation qui vise la responsabilisation des divers acteurs du développement agricole et rural. La mise en œuvre de ces réformes dans le cadre du programme permettra de préparer des outils et des méthodes qui serviront à la mise en œuvre des réformes institutionnelles plus globales.
- Le suivi-évaluation a toujours été le maillon faible de toutes politiques précédentes. Pour éviter de commettre la même erreur, il serait essentiel d'institutionnaliser cet outil en se basant sur des indicateurs clairs et mesurables tel que : le taux de pauvreté, le taux de scolarisation (garçon et filles), le niveau de participation de la population y compris les femmes, l'intégration de l'agriculture dans le marché international (compétitivité des produits agricoles), la diversification des activités dans les zones rurales (taux des revenus non agricoles dans le revenu total), etc. Pour rendre cet outil plus efficace, il est nécessaire d'allier la démocratie, la bonne gouvernance et l'obligation des résultats.

Par ailleurs, certains axes prioritaires sont à prendre en considération :

- La restructuration du Ministère de l'Agriculture qui permettrait la révision des rôles et l'amélioration des performances des services centraux et régionaux du Ministère dans l'exécution des programmes de développement rural.
- La formation : tant pour les agriculteurs et les organisations rurales que pour le corps encadrant au niveau local pour participer efficacement à la préparation et à l'exécution de leurs programmes de développement.

- Le renforcement du Partenariat entre les différents acteurs à travers des réformes réglementaires et législatives. Les dispositions contractuelles qui précisent les obligations de chaque partie l'Etat assure l'efficacité des services.
- Le renforcement des organisations rurales locales pour un partenariat efficace.
- La Mise en place d'une politique de financement adaptée aux spécificités de l'agriculture marocaine : Le statut des terres et la taille des petites exploitations constituent une contrainte d'accès au crédit. Des mécanismes de financement touchant toutes les catégories d'exploitations est à réfléchir.
- Développement agricole à travers la prise en compte des spécificités des exploitations et à travers l'adoption de l'approche filière pour une meilleure valorisation des produits (Compétitivité et intégration aux marchés, encadrement et assistance aux producteurs, qualité des produits, gestion de l'eau et vulgarisation).

Au-delà des recommandations présentées ci dessus, les axes prioritaires de la stratégie 2020, qui a été développé sur les enseignements tirés des expériences cumulées des politiques, demeurent des instruments concrets et opérationnels pour une intervention efficace dans le monde rural. Ces axes prioritaires d'intervention se résument dans :

- La mise en œuvre d'une approche d'envergure, spécifique au soutien des activités productives (Améliorer le ciblage des projets ainsi que la qualité de l'appui technique apporté et son accessibilité, appuyer la mise en place de systèmes de financement pérennes en milieu rural, l'amélioration des outils de gestion du risque climatique à travers le fonds de garantie contre les effets de la sécheresse et les calamités naturelles en général, dynamiser les filières commerciales).
- Le Renforcement des synergies entre les interventions et améliorer leur efficacité (Simplifier et harmoniser les montages institutionnels des projets, Faciliter les partenariats entre services publics et valoriser les compétences, économiser et harmoniser les efforts, ...).
- Mise à jour des missions et de l'organisation du Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural (repenser le rôle de l'Etat, des services locaux, ...).
- Adaptation du cadre législatif d'intervention.

Enfin, il convient d'avertir les décideurs d'éviter certains écueils :

- Continuer sur la voie des politiques sectorielles qui manquent d'intégration.
- Appliquer des approches importés d'autres pays où imposé pays les bailleurs de fonds et qui ne sans pas nécessairement adaptées aux réalités du Maroc.
- Favoriser la vision économique au détriment du développement humain et non marchand (démocratie, culture, ...).
- Continuer à penser que le rural est une question qui relève de l'agriculture.
- Envisager une décentralisation sans le renforcement des capacités régionales capables de mener les actions au niveau local et comprendre le sens d'un développement rural durable.
- Envisager la lutte contre l'analphabétisme sans mesures incitatives motivant l'enfant rural et le corps enseignant du monde rural.